Règlement de Collecte
Annexe - Collecte spécifique des bio-déchets

1. Objet

Le présent document défini les conditions de présentation à la collecte des bio-déchets. Cette collecte est strictement réservée aux assimilés (restaurants, artisans, commerçants, établissements, …) qui ont conventionnés avec Pontivy Communauté. Elle n'est pas ouverte aux particuliers.
Cette collecte apporte une solution aux gros producteurs dont la production de bio-déchets n'est pas compatible avec le compostage individuel.
Les conditions de réalisation sont définies par Pontivy Communauté.

2. Périmètre géographique

Cette collecte de bio-déchets est réalisée sur tout le territoire de Pontivy Communauté. C'est une collecte réalisée en porte à porte.

3. Jour et heure de collecte

La collecte est réalisée toutes les semaines.
Au regard de sa spécificité et des différents contenants mis à disposition par la collectivité, les jours de collecte sont spécifiés dans les conventions individuelles.

4. Les bio-déchets

Les bio-déchets collectés seront orientés vers une filière de méthanisation. Ils ne doivent donc pas être pollués par d'autres déchets (emballages par exemple). Une attention toute particulière est demandée aux déposants.
Ces bio-déchets sont constitués de :

- restes de repas,
- déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café avec filtre, thé, coquilles d'œufs…)
- d'invendus déconditionnés
- …

5. Conditionnement

Le conditionnement des bio-déchets et les contenants mis à disposition devront s'adapter aux contraintes de l'exutoire de traitement retenu.
Actuellement, les bio-déchets doivent être déposés en vrac dans un contenant. Ce contenant est échangé avec un contenant propre lors de la collecte.
Les contenants utilisés sont des bacs 2 roues ou des caisses palettes. Ils sont fournis par Pontivy Communauté. Le nombre de contenants est attribué en fonction des quantités de bio-déchets produites.
Les responsabilités liées à entretien des contenants seront précisées dans la convention.

6. Autres points

Prévention et respect des tris des déchets : L'utilisateur qui adhère à cette collecte s'engage à respecter l'ensemble des consignes de tri en vigueur à Pontivy Communauté et à s'engager dans une démarche de prévention (gaspillage alimentaire, élimination des plastiques à usage unique, …). Pontivy Communauté accompagne les inscrits dans le développement de leur tri et de leur prévention.

Financement : l'inscription à cette collecte est assujettie à la signature d'une convention avec Pontivy Communauté. La contribution financière est définie dans cette convention.

Exclusion de la collecte : Si les conditions de collecte ne sont pas respectées, les règles seront rappelées une fois à l'assimilé. A partir du 2ième constat de non-respect la collecte ne sera plus réalisée.